

Cyber-Communication malveillante à « très hautes fréquences »

Une analyse de l'attaque financière sur le cours de bourse de la société Vinci

Préface

Christian HARBULOT

Directeur de l'Ecole de Guerre Economique

par

Philippe LAURIER et Philippe WOLF

Institut de Recherche Technologique

SystemX, Paris-Saclay

Noël PONS

Ancien Conseiller au Service Central de la
Prévention de la Corruption, Ministère de la
Justice

MARS 2018

10:00

12:00

14:00

16:00

INTRODUCTION

Les attaques informationnelles contre les groupes industriels ont tendance à croître depuis plusieurs années. Cela s'explique par les modes de diffusion de l'information liés à Internet et par la démultiplication des réseaux sociaux. Il est devenu vital de chercher à comprendre comment se structure ce type d'attaque et d'en mesurer l'ordre de grandeur. La formation MRSIC lancée en 2017 par l'Ecole de Guerre Economique s'inscrit dans cette démarche. Il faut concevoir des grilles de lecture afin de cerner le modus operandi des forces qui déstabilisent par un usage offensif de l'information. A partir de cette première étape, il est possible de tirer les enseignements méthodologiques pour contrer ces formes d'action lorsqu'elles sont menées avec des intentions nuisibles pour l'entreprise et l'intérêt national. L'étude sur le cas Vinci, réalisée par des alliés de l'EGE¹, correspond à un besoin pédagogique qui dépasse le cadre de la simple sensibilisation. La société de l'information est un nouveau champ d'expérimentation de méthode de combat cognitif. Aux manœuvres classiques d'attaque par le lancement de rumeurs, par le recours à la désinformation et/ou l'intoxication, s'ajoute désormais de nouvelles formes de déstabilisation qui intègrent le mensonge ou la déformation de la vérité par les fakenews, la fabrication de *storytelling* destiné à influencer l'opinion sans heurter frontalement les consciences, les polémiques couplées ou non aux attaques juridiques ainsi que les différentes formes de manipulation de nouvelles médiatiques destinées à fragiliser les cours de bourse.

Le groupe Vinci a été victime au cours des trois dernières années d'au moins deux de ces formes d'attaque. La première remonte à mars 2015. Le groupe Vinci fut subitement sous les feux de l'actualité à propos de sa manière de diriger la main d'œuvre locale postée sur les chantiers liés à l'organisation du Mondial 2022 de football au Qatar. L'association Sherpa porta plainte contre Vinci Construction Grands Projets (VCGP) et sa filiale qatarie QDVC pour travail forcé, réduction en servitude et recel. Le parquet de Nanterre ouvrit à l'époque une enquête préliminaire pour vérifier les allégations de Sherpa. Cette accusation incita Vinci à exercer une pression sur sa filiale qatarie. Cette démarche aboutit à la création de chartes éthiques. Une telle attaque souleva un certain nombre de questions. Y avait-il une force concurrente qui avançait masquée en faisant en sorte que des acteurs de la société civile s'emparent du problème ? La pris en compte de cette hypothèse impliquerait de répondre à d'autres interrogations. Quelle était la nationalité du concurrent qui serait à l'origine de cette crise informationnelle ? Certains indices recueillis par des observateurs extérieurs à Vinci indiquaient qu'il n'était pas aberrant de se demander si l'attaque en question avait un lien avec un concurrent français. La seconde attaque eut lieu un an plus tard. Elle visait notamment à faire chuter le cours de bourse du groupe industriel. Le résultat fut atteint en quelques heures.

C'est l'analyse de cette seconde attaque qui est présentée dans cette étude.

Christian Harbulot

Directeur de l'Ecole de Guerre Economique

¹ Auteurs : Philippe Laurier et Philippe Wolf Institut de Recherche Technologique SystemX, Paris-Saclay, Noël Pons, ancien conseiller au Service Central de la Prévention de la Corruption, Ministère de la Justice.

**Une analyse de l'attaque
financière sur le cours de bourse
de la société Vinci**

L'extrême prévisibilité du type d'attaque vécue le 22 novembre 2016 par la société Vinci, avec diffusion de fausses informations sur les réseaux, détonne par rapport à la surprise manifestée par les acteurs des marchés financiers, et aux qualificatifs çà et là de « inédite en France » et « une première en France ». L'incertitude résiduelle se cantonnait au *quand* et au *où* –pourquoi telle société cotée plutôt qu'une autre ? –, mais en aucun cas au *comment* et à ce mode opératoire qui recycle des pratiques éprouvées. Elle n'est un exemple d'attaque de type « cygne noir »² –qui exploite la vieille notion de recherche d'effet de surprise, à cinétique foudroyante³– que par la myopie d'observateurs n'ayant pas pris en compte une série de signaux faibles annonciateurs.

Ces pratiques agressives, répétées à échelle grandissantes au fil des années, dessinent une trajectoire sur laquelle une étape précédente s'est constituée de « fraudes au président », lorsque l'usurpation d'une fonction dirigeante dans une entreprise amène son comptable à effectuer un versement inapproprié. Or le pic d'efficacité de ces fraudes au président semble passé depuis un ou deux ans, avec la sensibilisation croissante dont ont bénéficié les directions financières des entreprises. Il était vraisemblable en conséquence que le mécanisme d'attaque décalerait son ciblage, notamment vers des « fraudes aux actionnaires ». Et préjudice il y a effectivement à leur encontre, autant qu'envers la société Vinci elle-même, à travers cette chute de la valorisation de la société, qui aura fondu de 7 milliards en 7 minutes (36 milliards d'euros avant l'attaque) avant de remonter ; comme autant d'opportunités de gains et de pertes, donc de perdants.

La fraude contre les joueurs en bourse, par manipulation opportuniste des cours d'une entreprise, restait jusqu'à lors peu recensée en France. Une de ses manifestations dans les pays anglo-saxons revêt le terme d'*arnaque à la bouilloire*, pour artificiellement hausser un cours et revendre ses parts avant la brutale rechute. Le crime organisé y rappelle régulièrement sa présence par quelques coups réussis sur des *penny stocks*, ces entreprises dont l'action très basse facilite leur volatilité, et qui s'échangent sur des marchés secondaires. L'intérêt pédagogique pour le grand public de ces coups mafieux sur de petites sociétés tient à leur manque de discrétion, grâce à des variations maladroitement fortes.

D'autres manipulateurs, moins mafieux dans leur appellation, se montrent quant à eux plus professionnels, plus soucieux de discrétion. Tant il est vrai qu'une variation forte sur un nombre modéré d'actions n'aura pas une rentabilité supérieure à une faible variation sur un grand nombre d'actions. Ils sont désireux de ne pas franchir cette frontière invisible de la médiatisation, d'une publicité contre-productive qui tue la poule aux œufs d'or. La nouvelle vague des fraudes aux actionnaires s'en trouverait limitée en amplitude.

Affirmer que la présente affaire est la première survenue en France, mériterait donc pour correctif qu'elle y est la première à être ostensible. Cette secousse boursière, par son amplitude

² Voir Nassim Nicholas Taleb's [Home Page](#).

³ Sun Tzu, *L'art de la guerre*, « L'oiseau de proie parvient à briser les reins de sa victime quand il frappe en raison de sa prestesse. Le grand général allie une formidable puissance à une extrême prestesse. Il possède la puissance de l'arbalète bandée et la prestesse de la gâchette. » (Chapitre 5).

délectable, évoquerait la variation des cours du pétrole de 2 dollars durant une nuit de 2009, qui valut un procès au courtier londonien Stephen Perkins, à l'origine d'une manœuvre mal calibrée (l'enquête de la *Financial Services Authority* et les aveux conclurent avec harmonie à une cause éthylrique, dont il est permis de douter). En cela, le présent coup contre Vinci est-il lui aussi un échec, puisqu'il alerte enfin l'opinion publique et les directions des entreprises. Il aide à extrapoler à d'autres cas inaperçus, à percevoir la partie cachée d'un iceberg. On peut espérer qu'une telle prise de conscience réduira la durée de vie de cette vague naissante des « fraudes aux actionnaires » ; mais elle accélérera la venue de la vague suivante.

Au long de cette longue trajectoire, de cette succession de vagues, d'autres manœuvres anciennes (voir annexes) présentent des similitudes troublantes avec la récente affaire Vinci, et autorisent leur mise en parallèle. Mise côte à côte, elles montreront leur faible créativité, qui n'a d'efficacité que par leur impunité *de facto*.

Rappel des faits récents

Le 22 novembre 2016 à 16h04, à 90 minutes de la fermeture de la Bourse de Paris, un faux courriel est reçu par des agences :

mar. 22/11/2016 16H04 contact.abonnement@vinci.group

VINCI lance une révision de ses comptes consolidés pour l'année 2015 et le 1er semestre 2016

À xxxxxxx

Nouveau communiqué de presse VINCI

Rueil Malmaison, 22 Novembre 2016

VINCI lance une révision de ses comptes consolidés pour l'année 2015 et le 1er semestre 2016

Vinci a annoncé aujourd'hui son intention de réviser ses comptes consolidés pour l'exercice 2015 ainsi que pour le premier semestre 2016. Les résultats d'un audit interne mené par le groupe Vinci ont en effet révélé que certains transferts irréguliers avaient été effectués des dépenses d'exploitation vers le bilan, en dehors de tous les principes comptables reconnus. Le montant de ces transferts s'élèverait à 2.490 millions d'euros pour l'exercice comptable 2015 et 1.065 millions d'euros pour le premier semestre 2016. Selon l'audit interne les résultats opérationnels réels seraient de 1.25 millions pour 2015 et de 641 millions pour le premier semestre 2016. Le groupe reporterait donc une perte nette pour 2015 ainsi que pour le premier semestre 2016.

Vinci a rapidement informé ses auditeurs externes (KPMG Audit et Deloitte & Associés) de la découverte de ses transferts. Le 21 Novembre, KPMG a informé Vinci qu'au vu de ces irrégularités, son audit des comptes consolidés de l'année 2015 et du premier semestre 2016 ne sauraient être valides.

Vinci publiera des comptes non audités pour l'exercice 2015 ainsi que pour le premier semestre 2016 dès que possible. Une fois que le nouvel audit sera achevé, Vinci publiera de nouveaux comptes audités pour les deux périodes. Le groupe a par ailleurs lancé une révision complète des règles internes au sein de sa direction financière.

La compagnie a licencié Christian Labeyrie, directeur général adjoint et directeur financier de Vinci.

Vinci a informé l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de ces événements.

La révision des résultats opérationnels pour 2015 et 2016 devrait rester sans conséquences sur la trésorerie du groupe et n'affectera ni les clients ni les prestations du groupe Vinci.

« Notre équipe de direction est très choquée par ces découvertes », a dit Xavier Huillard, Président-Directeur Général de Vinci, « Nous nous engageons à ce que Vinci respecte les plus hauts standards éthiques dans la conduite des affaires du groupe ».

« Nos clients ainsi que nos employés doivent garder confiance en la viabilité du groupe Vinci et en son engagement sur le long terme. Nos services ne sont en aucun cas affectés par ces événements et notre engagement à satisfaire les besoins de nos clients reste une priorité. Les rumeurs qui circulent sur une procédure d'insolvabilité sont totalement fausses » a ajouté le Président-Directeur Général de Vinci. « Nous nous engageons à mettre en place les changements nécessaires au sein du Groupe ».

Le groupe Vinci tiendra une conférence de presse demain.

Contact médias

Paul-Alexis Bouquet

Tél. : +33(0)7 51 93 47 48

À 16h06, l'agence Bloomberg reprend le communiqué dans une dépêche, semble-t-il sans vérifier l'information de manière fouillée. À 16h27, un démenti est adressé aux agences, également faux :

mar. 22/11/2016 16H27

vinci@vinci-group.com

Urgent : VINCI victime d'une tentative de désinformation à caractère diffamatoire

À xxxxxx

Rueil Malmaison, 22 Novembre 2016

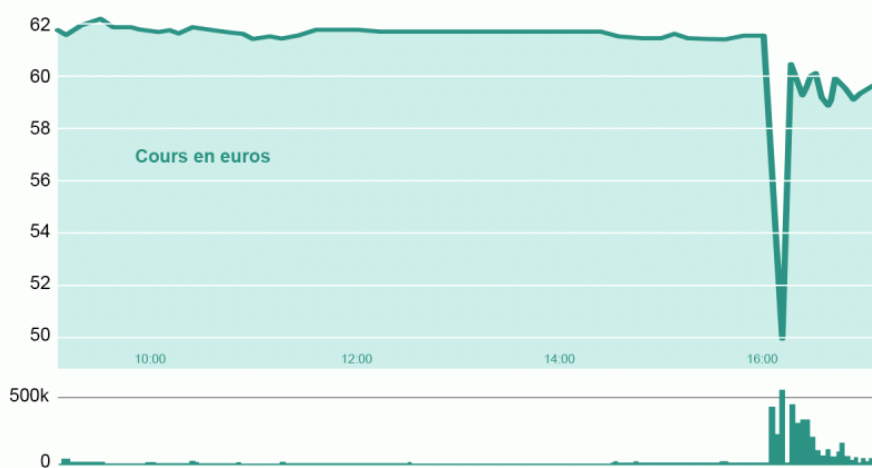
VINCI vient de subir une très grave tentative de désinformation à caractère diffamatoire. Au travers d'un faux communiqué de presse usurpant l'identité de Vinci et renvoyant à un faux responsable de la communication du groupe, des personnes malveillantes ont porté atteinte à notre groupe en détournant des informations ayant fui de nos bureaux. Vinci dément formellement et totalement le licenciement de Christian Labeyrie, nous faisons part de notre indignation devant de tels procédés et précisons que le Groupe et Christian Labeyrie porteront plainte contre ces agissements.

Contact médias : Pierre Duprat

Tel : +33 605 757 370

media.relations@vinci-group.com

Après 16h00, le cours de bourse de Vinci va dévisser de près de 19 % en quelques minutes. La valeur de l'action descendra de 61,81 euros à 49,93 euros, avant la suspension de sa cotation.



Un vrai démenti de Vinci est publié autour de 17h00. Il est adressé aux journalistes qui suivent le groupe de BTP.

Une revendication d'un militant opportuniste, proche d'un zadiste de l'aéroport Notre Dame des Landes, ajoutera à la confusion :

⁴ Il est à noter que le « groupe destinataire » est biffé sur l'image diffusée par [Bfm](#), mais partiellement visible sur une autre image diffusée, elle, en basse définition : xxxx.abonnement@vinci.com. Mais les vrais adresses (MAIL FROM: et RCPT TO: du protocole smtp) de l'enveloppe du courriel n'ont pas été diffusées.

Vinci vient de faire une dégringolade financière vertigineuse, ceci est un nouvel acte de sabotage à l'encontre de cette entreprise. La forêt de notre-dame-des-landes a elle-même sentie le béton reculer et ces occupants ont fêté ce nouveau coup porté directement dans la bourse de ce monstre de béton.

Jamais les coups que nous leurs porterons ne seront aussi bas que ceux que cette entreprise assène quotidiennement aux Népalais et aux Indiens qui meurent chaque jour sur leurs chantiers au Qatar. Cela fait longtemps que ce groupe est attaqué de toute part et il continuera d'être saboté. De nombreuses zones de résistance se multiplient et se densifient pour arrêter le monde de Vinci. Car il n'y a pas d'autre choix, nous ne pouvons accepter ce monde qui tue des journalistes ou les mets dans le coma lorsqu'ils s'intéressent d'un peu trop près à la corruption dans laquelle baigne leur chantier d'autoroute en Russie.

Même si son empire économique semble solide, il y aura toujours des failles dans le béton pour l'éclater. Si l'argent est leur motivation, ils continueront d'en perdre, si leur but est de garder une bonne image ils perdront la face.

Car la vie est plus forte que l'oppression, les pelleteuses et l'exploitation.

Vinci a porté plainte contre X mais également contre l'agence Bloomberg. Voici sa description des faits⁵ :

- 16h05 : diffusion du premier faux communiqué aux rédactions.
- 16h06-16h07 : les agences Bloomberg et Dow Jones reprennent des éléments du faux communiqué.
- À partir de 16h10 : le porte-parole du Groupe dément les fausses informations auprès des agences de presse. Ce démenti officiel est immédiatement repris par les agences.
- 16h15 : la cotation est suspendue après une baisse de plus de 18% du cours de bourse.
- 16h19 : la cotation de l'action reprend et le cours remonte à un niveau proche quoique inférieur à celui constaté avant la diffusion du premier faux communiqué.
- 16h27 : diffusion du deuxième faux communiqué de démenti partiel.
- 16h49 : VINCI publie un démenti écrit sur son site internet.
- 17h02 : diffusion du démenti écrit (à l'AMF, aux marchés financiers, à la presse).
- 17h15 : le directeur juridique du Groupe appelle l'AMF.
- 17h35 : diffusion du troisième et dernier faux communiqué de « pseudo-revendication ».

Des modes opératoires récurrents

Quant à la mise en scène de l'opération, parmi d'autres antériorités constatées en France, serait à mentionner celle en 2011 contre une plateforme de cofinancements, suivie d'un dépôt de plainte. Spécialisée sur les sportifs porteurs de projets innovants ou audacieux, elle met en ligne leurs appels à soutiens. L'un de ces sportifs se voit bientôt contacté par de possibles investisseurs, dont les comportements ne diffèrent pas de ce qui adviendra pour Vinci.

La partie invariante du mode opératoire :

- Usurpation d'identités ou de fonctions, là en 2011 du prétendu fils d'un riche anglais (ce dernier existe réellement par ailleurs), ici –pour Vinci- d'un responsable de communication (fonction bien sûr existante dans l'entreprise).
- Indication de numéros de téléphone qui permettent de joindre provisoirement ces faux interlocuteurs, voire d'engager des dialogues générateurs de confiance. Sur Vinci, le contact n'est pas un robot mais une personne réelle qui commente l'information. Elle sera appelée

⁵ [LCI](#).

par quelques journalistes. Il y a maintien et enrichissement de la relation dans la durée : en 2011 avec l'apparition de nouveaux interlocuteurs téléphoniques qui crédibilisèrent le discours et le scénario déroulés ; en 2016 où, une fois de plus, le second contact proposé est à nouveau une « fausse vraie personne ».

- Création de sites et d'adresses internet, copies crédibles des vrais pour quiconque n'a pas motif à vérifier chaque détail. Un faux site du prétendu financeur fut actif en 2011, durant quelques jours. Pour crédibiliser l'annonce, un clone du site de Vinci a été hébergé sous le nom de domaine *vinci.group* alors que le véritable site est en *vinci.com*. Les adresses *mail* dans les corps de courriels sont en *@vinci-group.com*.

Un point intéressant du cas de 2011 était l'origine très vraisemblablement française de l'attaque, et des interlocuteurs francophones contactables par téléphone. La dimension planétaire n'existait que comme relais numérique, pour un type d'attaque où la connaissance des usages locaux du *matériau humain* prime. Quelques modestes kilomètres probablement séparaient le chasseur et la proie.

Les variations apportées à un canevas type d'attaque :

Un mobile identique est envisageable, frappant le capital de la cible, mais par des voies différentes. Une relative créativité y est permise : là proposer un partenariat au sportif, une co-entreprise dans laquelle ce dernier apporterait une part minoritaire du capital... qui ne tarderait pas à disparaître avec l'éphémère coquille juridique alors créée ; ici provoquer une variation du cours boursier de l'entreprise attaquée, prévisible et utilisable comme le ferait un délit d'initié.

La durée de l'opération diffère, de quelques jours dans le cas de 2011, contre quelques heures dans l'affaire contre Vinci.

Généralisation à d'autres affaires antérieures

Cette attaque, qui démontre une maîtrise à la fois des montages et des réseaux de communicants, ne porte pas la signature de néophytes, mais d'auteurs rompus à un exercice dont les ficelles se retrouvent sur quantités d'anciennes affaires (Les pseudo communiqués de presse semblent similaires dans leur forme et par leur vocabulaire à ceux qui sont envoyés habituellement aux journalistes spécialisés, et rédigés en anglais et en français. Le vrai nom du responsable de la communication se trouve indiqué, mais accompagné d'un numéro de téléphone et d'un site miroir évidemment faux). Le fait d'utiliser des vrais noms, des fausses adresses et des portables munis de cartes prépayées sont courants, et destinés à bloquer les poursuites qui vont suivre.

Ces observations peuvent être comparées à celles constatées dans les escroqueries classiques d'une mafia très active en France. Le faux numéro de téléphone est un stratagème constant dans les montages utilisant des faux documentaires tels que les kit-assedic, certaines opérations de phishing, les escroqueries utilisées dans les carrousels TVA ou aux quota carbone ou encore dans les faux CV. Il est ainsi possible de passer aisément le premier contrôle des journalistes (le contre appel est ainsi contourné).

Fabriquer un sentiment d'urgence, pour court-circuiter le premier niveau de contrôle

Le ou les malfaiteurs jouent sur l'importance de l'information. La terminologie utilisée, de « transferts irréguliers » et « d'insolvabilité, est de celle qu'il est impossible de laisser passer. Le montant élevé du préjudice brandi, le fait qu'il s'agisse d'une société importante et fort connue génère un impératif d'extrême urgence, c'est le *scoop* du mois. La pression est très forte sur ses réceptionnaires, incités à penser qu'ils ne doivent pas rater la « sortie » de l'information. Elle les pousse non pas à négliger tous les aspects du contrôle de la véracité de l'information, mais à passer plus vite sur les recoupements.

Une fois passé le premier niveau de contrôle, la nouvelle est incorporée aux systèmes d'information, et ses effets sont immédiats. On peut expliquer la rapidité de la variation du cours, en une petite dizaine de minutes, où le titre s'est effondré puis est remonté, par l'automatisation généralisée du trading. En effet, les programmes sont conçus pour se couvrir, dès que les valeurs atteignent un **seuil, la vente** a lieu de manière automatique ; de même quand le cours devient intéressant, l'achat est immédiat, ce qui amplifie les variations des cours et les volumes échangés. Ces variations automatisées sont rendues plus complexes par les annulations très fréquentes.

Le deuxième faux communiqué lancé à **16h27**, de démenti partiel, pourrait avoir été transmis dans le but de faire remonter la valeur de l'action tout en semblant confirmer la rumeur. Ce cadencement laisse envisager, parmi d'autres hypothèses, que les escrocs aient pu passer les ordres d'achat alors que les valeurs chutaient, et auraient revendu dès la remontée des cours dont eux-mêmes se faisaient orchestrateurs. Etre maître du temps sur les baisses de cours autant que sur les hausses.

Pour l'avenir peut-on anticiper des intervalles plus courts, en phase avec le *perfectionnement* des technologies numériques. Les cotations en continu ainsi que l'obsession de vitesse –celle des communiqués de presse, celle des passations ou annulations d'ordres– ne fixent aucune limite temporelle basse à ces vieux procédés modernisés, jouables en minutes, secondes ou millisecondes. Seul perdure le temps amont, celui de l'ingénierie sociale, de la fabrication du décor et du scénario, en semaines ou en mois si de besoin, pour bâtir une crédibilité capable de ne pas leurrer les seuls crédules mais la foule entière des petits porteurs, des gérants de portefeuilles.

La rentabilité de telles attaques est incitatrice

La faible probabilité statistique de sanctions judiciaires –elles mêmes faibles en montant au regard des préjudices- est à rapporter aux potentiels de gain, et concluent tristement à la rentabilité objective de tels comportements opportunistes ou prédateurs. Tout crime ou délit rentable surviendra tôt ou tard, là se trouve une règle sans âge. Cette affaire met par ailleurs en lumière l'asymétrie des frais engagés dans des cyber-attaques et de ceux auxquels consentir pour s'en protéger, pour conclure cette fois à l'incomplétude tôt ou tard de ces défenses trop onéreuses.

Des mesures techniques élémentaires, comme la signature électronique des courriels après constitution « d'annuaires de confiance », existent depuis une vingtaine d'années. Elles ne sont que très rarement appliquées.

La mise en place d'alertes sur la réservation de noms de domaines « à risque », surtout depuis l'ouverture à de nouvelles extensions, mérite assurément une attention particulière. L'hameçonnage par de faux sites a encore de beaux jours devant lui.

Une opération telle que vécue par Vinci nécessite un bon degré de préparation et une connaissance du milieu attaqué. Hormis de tels frais préparatoires assimilables à un investissement en temps et en savoir-faire, une cyber-attaque boursière –au sens large- est cependant une attaque à faible coût et à faible niveau de technicité. Rappelons que l'écriture d'un faux courriel est à la portée de tous⁶. Là aussi, l'attaque a été rudimentaire mais a fonctionné partiellement par la fabrication d'un sentiment d'urgence.

Louer un nom de domaine n'a coûté que 22,50 euros, en l'occurrence au nom de *vinci.group*, effectué aux Pays-Bas. Il est d'ailleurs curieux que cette création du 7 novembre n'ait pas soulevé d'alerte. L'enquête déterminera s'il y a usurpation d'identité.

Enregistrement WHOIS brut

```
Domain Name: vinci.group
Domain ID: 0ae0ae5d1a7d4d16a39918bf60b4cf56-DONUTS
WHOIS Server: www.gandi.net/whois
Referral URL: https://www.gandi.net
Updated Date: 2016-11-12T19:18:21Z
Creation Date: 2016-11-07T19:18:10Z
Registry Expiry Date: 2017-11-07T19:18:10Z
Sponsoring Registrar: Gandi SAS
Sponsoring Registrar IANA ID: 81
Domain Status: clientTransferProhibited https://icann.org/
/epp#clientTransferProhibited
Registrant ID: tm7967_gandi
Registrant Name: thomas moulaert
Registrant Organization:
Registrant Street: Slachthuisstraat 63
Registrant City: Roermond
Registrant State/Province:
Registrant Postal Code: 6041 CB
Registrant Country: NL
Registrant Phone: +31.475359638
```

Cette même opération aurait été menée pour le nom de domaine « vinci-group.com » qui « appartient cette fois à un abonné Orange des Yvelines dont l'identité a été usurpée⁷ ». Un des numéros de téléphone correspond à une carte prépayée anonyme de l'opérateur virtuel Lebara, société indienne domiciliée à Londres ; ville qui avait été un point relai déjà de l'attaque de 2011.

Perspectives

Dans son communiqué publié le 23 novembre, l'AMF indique qu'elle « va travailler avec l'ensemble des parties concernées afin de limiter à l'avenir ce type de risque et son impact sur les marchés financiers. »

Là se situe l'enjeu principal, triple : réduire la durée de vie de cette nouvelle vague des fraudes aux actionnaires, en limiter l'ampleur, et, souhaitons-le, anticiper la survenue des vagues suivantes.

⁶ Voir [page initialisée en 2002](#) :

⁷ Le Canard enchaîné, mercredi 30 novembre 2016.

Capacité prospective dont la France, secteur public ou privé confondus, reste démunie pour l'essentiel (l'ANSSI française est un des rares acteurs actifs sur ce point), à l'image hélas de la majorité des pays de la planète. A contrario, États-Unis, Russie, Israël ou encore Chine se sont concrètement dotés des équipes et des outils d'aide à la modélisation et à la prévision des futures vagues d'attaques.

Annexes

Quelques faits passés

7 Janvier 2013

Un militant écologiste australien émet un faux communiqué de presse qui fait perdre temporairement 450 000 \$ au cours de bourse de la société minière [Whitehaven Coal](#).

Son auteur a été condamné le 25 juillet 2014 à 20 mois de prison (avec libération immédiate) et [1000\\$ d'amende](#).



Media Release

For Release: 7 January 2013

ANZ divests from Maules Creek Project

ANZ today announced it has withdrawn its \$1.2 billion loan facility to Whitehaven Coal, which was primarily intended to develop the Maules Creek Coal Project.

The decision is related to volatility in the global coal market, expected cost blow-outs and ANZ's Corporate Responsibility policy.

ANZ Group Head of Corporate Sustainability, Toby Kent, said: "We want our customers to be assured that we will not be investing in coal projects that cause significant dislocation of farmers, unacceptable damage to the environment, or social conflict. The decision to withdraw our loan facility has been made after a careful analysis of reputational risks and analysis of the returns on this mine in the current climate of high volatility in the coal export market."

Whitehaven Coal has been consulted in relation to the decision and the withdrawal of the loan facility became effective yesterday afternoon. The loan facility, which was drawn up on December 21, generated significant customer feedback and will no longer be enforceable.

ANZ is currently undertaking a review of coal and gas investments on productive agricultural lands and areas of high biodiversity.

Cinétique : 23 minutes après 12h18. À 12h41, le cours est suspendu.

23 avril 2013.

« [...] la première guerre entre robots logiciels a démarré en 1999 après l'autorisation donnée l'année précédente par la *U.S. Securities and Exchange Commission* pour que les transactions boursières puissent se faire de manière électronique.

En bourse, le temps moyen d'exécution d'un ordre est d'une seconde. Grâce au système du *high-frequency trading* (HFT) une transaction, peut se faire en 5 microsecondes, le record actuel est de 740 nanosecondes. Or, près de 95% des ordres boursiers transitent par les robots du *high-frequency trading* — une formule veut que, dans le HFT, une milliseconde gagnée, c'est 100 millions de dollars gagnés. [...]

Et, dans cette lutte, les machines sont de plus en plus autonomes comme le montrent les suites d'un faux tweet de l'*Associated Press*, reçu par ses 2,5 millions abonnés le 23 avril 2013, à 13 h 07 et 50 secondes, et annonçant un attentat à la Maison Blanche, dix jours après ceux de Boston. Or, entre 13 h 08 et 13 h 10, le Dow Jones perd 147 points, soit 136 milliards de dollars de

capitalisation et, à la fin de la journée, il finit en hausse de 1,5% : l'argent a donc changé de main, il n'a pas été détruit. Deux hypothèses : soit il s'agit d'un emballement algorithmique autonome d'un robot réagissant de lui-même à la fausse annonce de l'attentat à la Maison Blanche, soit d'une décision humaine survenue en 10 s (!) après la fausse annonce. À n'en pas douter, même s'il ne s'agit que d'une hypothèse, un robot a certainement pu aller plus vite qu'une intervention humaine — ce qui est encore plus angoissant... »⁸

Cinétique : 2 minutes.

11 novembre 2014

Le cours de bourse de l'entreprise britannique de services de sécurité G4S, qui emploie 620 000 personnes et est présente dans 120 pays à travers le monde, est affecté par un faux courriel envoyé à des journalistes et pointant un clone du site officiel.



On peut y retrouver certaines analogies, certes plus rudimentaires, avec l'affaire Vinci. L'adresse du faux site a été enregistrée par deux hommes néerlandais, le 30 Octobre, avec le service [Khttp://www.enom.com/](http://www.enom.com/) et a été dirigé vers un serveur au Texas. Le coût de production du site a été estimé à £12. Le faux numéro de téléphone pointait lui sur un [répondeur](#).

Cinétique : environ 30 minutes.

14 mai 2015

C'est une fausse offre d'achat envoyé à la SEC, l'agence de contrôle américaine, qui a [perturbé le cours](#) de la société Avon Products, entreprise américaine de cosmétiques (chiffre d'affaires 2010 de [10 milliards de dollars](#)).

⁸ Extrait de François Pernot, Philippe Wolf, *Cyberguerre et géographie*, N°8 mai 2016 : [Géographie historique et questions militaires](#).

La SEC a réagi rapidement car l'auteur de ce faux, le bulgare Nedko Nedev, n'en était pas à son [premier coup boursier](#). Il utilise des mécanismes sophistiqués, par exemple la création d'une [société écran à Londres](#). Il a été arrêté et une [procédure d'extradition](#) est en cours.

Avon Products, Inc.

NYSE: AVP - May 14 5:07 PM EDT

7.07 ↑ 0.40 (6.00%)

After-hours: 7.20 ↑ 0.13 (1.84%)



Cinétique : 25 minutes avec échange de 91 millions de \$ d'actions.

9 novembre 2016

Une fausse offre de rachat par le fonds chinois ABM Capital enregistrée à la [SEC](#) (voir ci-dessous), affecte la cotation de la société américaine [Fitbit](#). Fitbit, société américaine fondée en 2007, commercialise des objets connectés. Elle est cotée en Bourse depuis juin 2015 et serait valorisée à plus de 3 milliards de dollars.

FITBIT (FIT) NYSE

+ ADD

↑ SHARE

▲ **8.73** USD **0.18 (2.11%)** 11:24:36 AM EST BTT

Prev. Close	8.55	Market Cap (USD)	1.46 B	Day Low	8.41	Day High	9.26	52 Week Low	8.33	52 Week High	36.24
Open	8.54	Volume (Qty.)	665,531								

INTRADAY 1W 1M 3 MO. 6 MO. 1Y 3Y 5Y 10Y MAX CHART OPTIONS EXCHANGE: BT



As filed with the Securities and Exchange Commission on November 09, 2016

Securities and Exchange Commission Washington, D.C. 20549

SCHEDULE TO

Tender Offer Statement Under Section 14(d)(1) or 13(e)(1)
of the Securities Exchange Act of 1934

FitBit Inc.

(Name of Subject Company)

ABM Capital LTD

(Name of Filing Persons)

Class A Common Stock, Par Value \$0.0001 Per Share
(Title of Class of Securities)

33812L102

(CUSIP Number of Class of Securities)

333 Huai Hai Zhong Road Luwan District, Office 1216 12/F Shui Plaza Centre
Shanghai 200021 P.R. China
(Address of Principal Executive Office)

Telephone Number, Including Area Code: +86 21 5116 0771

Kevin Mead
ABM Capital LTD

333 Huai Hai Zhong Road Luwan District, Office 1216 12/F Shui Plaza Centre
Shanghai 200021 P.R. China
(Name and Address of Agent for Service)

Cinétique : autour d'une demi-heure.

A propos

Ophoïs, un « think tank » dédié à l'Intelligence Economique et Stratégique.



Le groupe Ophoïs est groupe de réflexion, ou « think tank », d'Intelligence Economique et Stratégique. Animé par CCI France, il trouve son origine dans les groupes de travail « Métiers et compétences » et « Recherche et Formation » du Haut Responsable à l'Intelligence Economique, dissous suite à la création de la Délégation Interministérielle à l'Intelligence Economique, mais qui souhaitent à l'époque poursuivre leur travaux. Ophoïs réunit donc depuis bientôt 8 ans les acteurs nationaux et territoriaux de l'Intelligence Economique, dans un souci d'équilibre et de représentation de l'ensemble de la communauté (acteurs publics, formations, entreprises, prestataires, formations...).

Outre la production de livrables (scenarii prospectifs sur l'avenir l'intelligence économique, études, vidéos), l'objectif principal d'Ophoïs est de débattre librement, lors de réunions trimestrielles, autour de thématiques novatrices ou inédites, centrées ou connexes aux problématiques d'intelligence économique (management de l'information, sécurité économique, influence). Lors de chaque réunion est mis en avant des retours d'expérience originaux, ainsi que des réflexions centrées sur un « fil rouge » annuel (les « serious games en IE » en 2015-2016, IE & questions internationales en 2016-2017...).

Contact : Thibault Renard (CCI France) / t.renard@ccifrance.fr

L'École de Guerre Economique

L'École de Guerre Économique a été créée en 1997 afin de répondre aux nouvelles exigences stratégiques générées par la mondialisation. L'EGE est organisée autour d'un pôle d'enseignement (une formation initiale, une formation en alternance, un M1 et 4 formations exécutives), d'un pôle de recherche, d'un pôle conseil (seule junior entreprise en intelligence économique). Cette structure pionnière sur la question de la guerre économique a conçu un enseignement fondé sur une approche interactive de l'économie, du management et de la géopolitique. La révolution numérique en cours nous a amené à développer de nouveaux programmes sur la maîtrise du risque, de la sûreté internationale, de la cybersécurité ou de la résilience.



L'École de Guerre Economique s'appuie sur un réseau d'experts de plus de 1700 membres à travers le monde.

Elle est la seule structure française habilitée à délivrer le Titre d'Expert(e) en Intelligence Economique (RNCP, niveau I).

Contact : École de Guerre Economique / presse@ege.fr / www.ege.fr